

les représentants de cette province, nous devons nous garder d'imposer notre manière de voir aux autres provinces, pas plus que nous voudrions qu'elles nous imposassent la leur. Ce soir je n'ai pas entendu un seul député des autres provinces se prononcer en faveur d'un changement dans la juridiction de la cour Suprême pour sa province, et cependant nous avons devant nous un bill demandant que cette juridiction soit changée pour toute la Confédération. Je crois que ce tribunal tel qu'existant actuellement n'est pas dans les intérêts de la province de Québec; mais si on doit le changer de manière à le rendre plus favorable à la population de Québec, il me semble que ce changement affectera nécessairement les autres provinces, et j'entrevois là de grandes difficultés.

Je voterai en faveur du bill, mais en me réservant le droit de suggérer, devant le comité, tout changement qui pourrait obvier aux difficultés que je viens de signaler. J'espère aussi que l'auteur du bill sera disposé à faire certaines modifications devant le comité, car je ne puis croire un seul instant qu'il veuille imposer aux autres provinces un tribunal contre lequel nous avons autant de répugnance. L'honorable chef de l'Opposition dans son discours de ce soir n'a demandé aucun changement pour sa province. Avec son éloquence habituelle, il a parlé de la composition du tribunal et de ses défauts, auxquels il croit qu'il est impossible de remédier, mais il ne s'est nullement opposé à sa juridiction d'appel. Ainsi, après avoir fait ces réserves, à l'égard de certaines modifications qui auraient pour effet de ne pas froisser l'opinion de la population des autres provinces, je voterai en faveur du bill, dans l'intention de limiter ses effets à la province de Québec, si la chose est possible.

La motion est renvoyée, la Chambre se divisant comme suit :

POUR :		
Messieurs		
Amyot,	Dugas,	McMillan (Vaudreuil),
Bain (Soulanges),	Dupont,	Montplaisir,
Béchar, d,	Fortin,	Quimet,
Belleau,	Gagné,	Pinsonneault,
Benoit,	Gandet,	Rinfret,
Bergeron,	Gigault,	Riopel,
Blondeau,	Girouard,	Royal,
Bourassa,	Grandbois,	Taschereau,
Coursol,	Guilbault,	Tasé,
Desaulniers (Mask'ngé),	Kaultbach,	Vanasse,
Desaulniers (St. M'rice),	Landry (Montmagny),	Wallace (York)—34.
Desjardins,		
CONTRE :		
Messieurs		
Allison,	Geoffrion,	McNeil
Armstrong,	Gillmor,	Mills,
Auger,	Gordon,	Mitchell,
Bain (Wentworth),	Guillet,	Moffat,
Baker (Victoria),	Gunn,	Mulock,
Barnard,	Hackett,	O'Brien,
Beaty,	Hall,	Orton,
Bell,	Harley,	Paint,
Benson,	Hay,	Paterson (Brant),
Blake,	Hesson,	Platt,
Rowell,	Hickey,	Pope,
Bryson,	Hilliard,	Pruyn,
Burns,	Holton,	Ray,
Burpee (Sunbury),	Homer,	Reid,
Cameron (Huroon),	Innes,	Robertson (Hastings),
Cameron (Middlesex),	Irvine,	Robertson (Shelburne),
Campbell (Renfrew),	Ives,	Scriver,
Carling,	Jackson,	Shakespeare,
Cartwright,	Jamieson,	Small,
Casey,	Jenkins,	Somerville (Brant)
Casgrain,	King,	Somerville (Bruce)
Catudal,	Kinney,	Springer,
Chapleau,	Kirk,	Sproule,
Charlton,	Kranz,	Stairs,
Cimon,	Landerkin,	Taylor,
Cochrane,	Landry (Kent),	Townshend,
Golby,	Laugeher,	Trow
Cocghlin,	Langevin (Sir Hector),	Tyrwhitt,
Curran,	Laurier,	Vail,
Dawson,	Lister,	Wallace (Albert),
De St. Georges,	Livingstone,	Watson,
	Macdonald (Kings),	Wells,

Dickinson,
Dodd,
Dundas,
Edgar,
Fairbank,
Farrow,
Ferguson (Leeds & Gren),
Fleming,
Forbes,
Foster,

Macdonald (Sir John),
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCarthy,
McCraney,
McDougald (Pictou),
McDougald (O. Breton),
McGreavy,
Molzano,
McMillan,
White (Cardwell),
White (Hastings),
Wigle,
Williams,
Wilson,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Woodworth,
Yeo.—125.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose l'ajournement de la Chambre.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10.35 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 20 février 1885.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

PRÏÈRES

PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 48) concernant la Société de la Caisse d'Anuités et de Garantie de la Banque de Montréal.—(M. White, Cardwell.)

Bill (n° 49) à l'effet de constituer la Société de la Caisse de la Banque de Montréal.—(M. White, Cardwell.)

Bill (n° 50) à l'effet de constituer la Cie du Pont de chemin de fer de Frédéricton et de Ste-Marie.—(M. Temple.)

Bill (n° 51) pour accorder certains pouvoirs à la Cie Internationale de Charbon (limitée).—(M. Desjardins.)

Bill (n° 52) concernant la Cie du Pont du Sault-Ste-Marie.—(M. Dawson.)

Bill (n° 53) concernant La Banque du Peuple;—et l'art. 51 du règlement est suspendu au sujet de ce bill.—(M. Girouard.)

Bill (n° 54) à l'effet de ratifier l'union de la Société Congrégationnelle des Missions du Canada et de la Société Congrégationnelle de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.—(M. Abbott.)

Bill (n° 55) à l'effet d'autoriser l'Association d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Grange Fédérale à assurer contre l'incendie les propriétés des Protecteurs de l'Industrie Agricole partout où elles seront situées en Canada.—(M. White, Cardwell.)

Bill (n° 56) à l'effet de constituer la compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du lac Erié.—(M. Paterson, Brant.)

ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1883.

M. WOOD (Westmoreland) : En l'absence de M. Foster, je demanderai la permission de présenter un projet de loi (n° 58) pour amender l'acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883. Le bill abroge l'article 145 de la loi des licences pour la vente des liqueurs, passée à la dernière session. Il est considéré comme nécessaire en conséquence de la décision récente de la cour Suprême du Nouveau-Brunswick, qui, je crois, est à l'effet que cet article abroge certaines parties de l'Acte de Tempérance du Canada.

M. BLAKE : C'est là, si je ne me trompe, l'article grâce auquel les nombreuses poursuites intentées dans le Nouveau-Brunswick ont avorté.

M. WOOD : Oui.